



Barème d'honoraires au 1er janvier 2023

Pour la transaction des biens dits « anciens » :

Chez Sherlock, nous avons choisi des honoraires justes, équitables et fixes. Ils sont répartis comme suit :

Prix du bien de 0 à 200 000 €

4 000 € TTC* à la charge du Vendeur

4 000 € TTC* à la charge de l'Acquéreur

Prix du bien de 200 001 € à 400 000 €

6 000 € TTC* à la charge du Vendeur

6 000 € TTC* à la charge de l'Acquéreur

Prix du bien de 400 001 € à 600 000 €

8 000 € TTC* à la charge du Vendeur

8 000 € TTC* à la charge de l'Acquéreur

Prix du bien de > 600 001 €

10 000 € TTC* à la charge du Vendeur

10 000 € TTC* à la charge de l'Acquéreur

Pour la transaction des biens dans les programmes neufs :

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné.

Sherlock applique ainsi la grille tarifaire imposée par le promoteur.

En toute hypothèse, le consommateur est informé que :

- Les honoraires sont à la charge du promoteur (vendeur).
- Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC).

*TVA 20%



Barème d'honoraires au 1er janvier 2023

Honoraires de location* :

A la charge du bailleur : 50% du montant du loyer mensuel HC**

Comprenant la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail.

A la charge du locataire : 50% du montant du loyer mensuel HC**

Comprenant la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail.

Etat des lieux : 3€/m2 pour l'établissement de l'état des lieux

Honoraires de gestion locative* :**

Formule tranquillité : 7,20 % TTC* du quittancement mensuel

**Formule Sérénité : 9 % TTC* du quittancement mensuel
comprenant la garantie de loyer impayé**

**Pour les cessions de fonds de commerce, droit au bail,
locaux commerciaux, locaux industriel**

Prix de vente < ou égal à 25 000 €	>	Forfait de 5000 € H.T
Prix de vente 25 001 à 50 000 €	>	Forfait de 7 500 € H.T
Prix de vente 50 001 à 100 000 €	>	Forfait de 10 000 € H.T
Prix de vente > 100 001 €	>	Forfait de 10 % € H.T

*TVA 20%

** Honoraires maximum ne dépassant pas : Zone très tendue : 12 €/m2 - Zone tendue : 10 €/m2 - Zone non tendue : 8 €/m2
Les honoraires sont dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s). Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

Les honoraires relatifs à l'état des lieux seront dus à la réalisation de la prestation.

*** La gestion est délégué à la société MP Location & gestion locative RCS 881708937 – Titulaire de la carte professionnelle gestion N°CPI69012020000045124

Sherlock SAS – 1306, Chemin du Champ de Lière – 69140 Rillieux-la-Pape
RCS Lyon N°904 670 502 - Carte Professionnelle N°CPI69012021000000178 délivrée par la CCI
de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne - RCP : MMA IARD N°000000147566241

contact@sherlock.immo